



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	25/04/2014 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	18 avril 2014

Référence	CM-CR-2014-004
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Clémentine BOURBON—DENIS Jackie FERRE (maire) Jonathan HUET Corinne LUCAS Josette MATTRAY	Ludovic NADEAU Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU Lydie ZIMMERMANN
Pouvoir	Patrick BARDE donne pouvoir à Patrick VABOIS Laurent DUMONT donne pouvoir à Ludovic NADEAU Lionel GAUTHIER donne pouvoir à Jackie FERRE	
Absents	-	
Secrétaire de séance	Clémentine BOURBON--DENIS	
Secrétaire de mairie	Virginie CARTON	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	22H45	

ORDRE du JOUR

01. Ouverture de séance.....	02
02. Désignation d'un secrétaire de séance.....	02
03. Approbation du CR de la dernière séance en date du 28 mars 2014.....	02
04. Délégation de signature.....	02
05. Décision modificative n°2.....	03
06. Choix d'un aménageur en vue de passer un contrat pour l'aménagement en centre bourg de Prunay le Gillon.....	04
07. Désignation d'élus à diverses commissions.....	04
08. Demande de subvention auprès de la commune.....	05
09. Adhésion à l'ordre de Tiron.....	05
10. Election Rosière 2014.....	06
11. Informations diverses des départementaux communaux.....	06
12. Clôture de séance.....	07

01. Ouverture de séance – Appel des élus et quorum

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne les pouvoirs qu'il a en sa possession, Patrick BARDE donne pouvoir à Patrick VABOIS, Laurent DUMONT donne pouvoir à Ludovic NADEAU, Lionel GAUTHIER donne pouvoir à Jackie FERRE.

12 membres sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal veut délibérer.

02. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2014-055

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance. Clémentine BOURBON--DENIS accepte le poste.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

03. Approbation du compte rendu de la séance en date du 28 mars 2014

Délibération 2014-056

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 28 mars 2014.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

04. DELEGATION de SIGNATURES

Délibération 2014-057

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures :

Décision 2014-001

Signature du contrat avec Groupama pour l'assurance de tous les bâtiments municipaux

Décision 2014-002

Signature des devis concernant le changement de fenêtres et de portes au restaurant scolaire pour un montant de 15 890€HT soit 19 004.44€TTC

Décision 2014-003

DIA depuis le conseil du 8 novembre 2013.

Monsieur le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour toutes ces DIA, la commune renonce à son droit de préemption.

2013					
DATE	N° Enregistrement	REFERENCE CADASTALE	SUPERFICIE EN M2	PRIX DE VENTE	NOTAIRE
26/10/2013	DIA 028 309 13 00013	AC326	625m2	68 000 €	Me DELOUBES
28/11/2013	DIA 028 309 13 00014	YA59	27196m2	14 000 €	Me TOURTAUD
09/12/2013	DIA 028 309 13 00015	AA14	100m2	5 000 €	Me COSSON
12/12/2013	DIA 028 309 13 00016	AC332	226 m2	14 916 €	Me TOURTAUD
19/12/2013	DIA 028 309 13 00017	AA78 et 82		1 000 €	Me TOURTAUD
2014					
09/01/2014	DIA 028 309 14 00001	AC345	1427m2	105 000 €	Me COSSON
11/01/2014	DIA 028 309 14 00002	AC244-245	940m2	162 000 €	Me TOURTAUD
11/01/2014	DIA 028 309 14 00003	NON INSTRUITE			
15/01/2014	DIA 028 309 14 00004	AA54	169m2	40 000 €	Me COSSON
23/01/2014	DIA 028 309 14 00005	AC129 -266 – AC288	318m2	220 000 €	Me COSSON
29/01/2014	DIA 028 309 14 00006	AI75-76	1029m2	130 000 €	Me LESAGE
29/01/2014	DIA 028 309 14 00007	AE93	922m2	45 000 €	Me TOURTAUD
05/02/2014	DIA 028 309 14 00008	AE84	952m2	47 500 €	Me TOURTAUD
03/02/2014	DIA 028 309 14 00009	AI18	55m2	40 000 €	Me JOURDIN
17/02/2014	DIA 028 309 14 00010	AC283	1439m2	175 000 €	Me PIPEREL BOUTELLIER
28/02/2014	DIA 028 309 14 00011	AI104 AI107	1495m2 147 m2	65 000 €	Me TOURTAUD
12/03/2014	DIA 028 309 14 00012	AD28 AD 112	1645m2 773m2	8 000 €	Me LABARTHE-PIOL
21/03/2014	DIA 028 309 14 00013	AA61	2738m2	1 500 €	Me TOURTAUD
31/03/2014	DIA 028 309 14 00014	AE91	924m2	45 000 €	Me TOURTAUD
31/03/2014	DIA 028 309 14 00015	AE92	892m2	45 000 €	Me TOURTAUD
02/04/2014	DIA 028 309 14 00016	AA16	917m2	182 000 €	Me JOURDIN
10/04/2014	DIA 028 309 14 00017	AD42	1 940M2	121 000 €	Me REILLAC - BERNOT - FROMENT

05. DECISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération 2014-058

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative, numéro 2.

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic NADEAU qui présente cette décision, à savoir :

SECTION d'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
21318	Autres bâtiments publics	-14 630,00€
238	Avances sur travaux	14 630,00€

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la décision modificative n°2

ADOpte à l'unanimité par le conseil municipal

06. Choix d'un aménageur en vue de passer un contrat pour l'aménagement en centre bourg de Prunay le Gillon

Délibération 2014-059

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour lancer une procédure de mise en concurrence entre aménageurs en vue de passer un contrat pour l'aménagement en centre bourg de Prunay-le-Gillon conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire présente ladite délibération.

Considérant les enjeux urbains et les objectifs développés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté le 27 janvier 2012 ;

Considérant la nécessité de prendre l'initiative de l'aménagement urbain des secteurs à urbaniser définis au projet de PLU pour répondre aux objectifs de développement d'une offre adaptée de logements et de développement harmonieux du village ;

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE :**

1- de prendre en considération le périmètre annexé d'une superficie d'environ 1,3 ha comprenant tout ou partie des parcelles cadastrées AB 123-124-125-126-138-142-145-146, afin de pouvoir surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations dans les conditions définies à l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme.

2- de mettre à l'étude une opération d'aménagement sur le périmètre annexé avec un programme prévision de 28 logements dont 10 logements locatifs sociaux.

3- de lancer une procédure de mise en concurrence entre aménageurs. La commission d'appel d'offres désignée par délibération 2014-39 en date du 28 mars et complétée par la délibération 2014-60 du 25 avril 2014, émettra un avis sur les candidatures reçues.

Après en avoir étudié les modalités, le conseil municipal décide de diffuser un avis d'information dans la presse et sur le site de l'Association des Maires d'Eure et Loir.

👉 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

07. Désignation d'élus à divers commissions

Délibération 2014-060

Délibération 2014-38 – COMPLEMENT	Titulaires	Suppléants
COMMISSION d'APPELS d'OFFRES	Le Maire (de droit)	VANNEAU
	NADEAU	BARDE
	VABOIS	DUMONT
	NIOCHAUT	RIVIERE

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la composition de la commission « CAO »

👉 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2014-061

	de Droit	ELU	ELU	ELU	ELU
ARCHIVES	Le Maire	BEZANNIER	BARDE	LUCAS	ZIMMERMANN

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la composition de la commission « archives »

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2014-062

CHARTRES METROPOLE	Représentant
Développement économique, aménagement du territoire, développement durable	Jackie FERRE
Finances et prospective	Jackie FERRE
Services publics environnementaux	Jackie FERRE
Affaires sociales, habitat, enfance/jeunesse, grands équipements	Jackie FERRE

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la désignation de Jackie FERRE aux commissions ci-dessus

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

08. Demande de subvention auprès de la commune

Délibération 2014-063

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 5 mars dernier un courrier de l'AFMTELETHON concernant une demande de subvention pour l'année 2014. Monsieur le Maire précise qu'en 2013 aucune subvention n'a été versée.

Après débat, le conseil municipal :

- **REJETTE** le versement d'une subvention

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

09. Adhésion à l'ordre de Tiron

Délibération 2014-064

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 19 février dernier un bulletin d'adhésion à l'ordre de Tiron (association historique de 1901).

Les missions de cette association :

- Prendre contact avec les propriétaires des 120 anciennes dépendances de l'Ordre de Tiron en France, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande (voire en Norvège et en Allemagne) afin de rechercher, collecter, mettre en valeur des informations historiques sur l'histoire de ces lieux et leurs liens avec l'abbaye mère de Thiron ;
 - Organiser, en 2014, le 900ème anniversaire de la fondation de l'abbaye de Thiron avec le premier rassemblement emblématique du réseau des anciennes dépendances de l'Ordre de Tiron à la Pentecôte, comme cela se faisait traditionnellement du temps de l'abbaye ;
 - Animer et développer un réseau européen des anciennes dépendances de l'Ordre de Tiron afin de promouvoir le tourisme ;
 - Participer à l'animation et à la préservation du verger de sauvegarde de Thiron-Gardais.

Après débat, le conseil municipal :

- **REJETTE** le versement d'une subvention

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

10. Election de la Rosière

Délibération 2014-065

A l'issue du conseil municipal en date du 21 février dernier, Monsieur le Maire a fait appel à candidature pour la Rosière 2014.

Les candidates avaient jusqu'au 31 mars 2014.

1 candidature a été reçue : Alexandra NIGOUX, née le 15/09/1994

Le vote se fait à bulletin secret.

Monsieur le Maire procède au dépouillement :

- Alexandra NIGOUX obtient 15 voix

Le conseil municipal :

- **DECLARE** Alexandra NIGOUX Rosière 2014

 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

11. Informations diverses

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

Nicolas VANNEAU indique que :

- concernant les écoles :

- un vidéo projecteur interactif a été installé dans la classe modulaire (5 classes sur 6 sont équipées en tableau interactif)

- les anciens rideaux ont été remplacés par des neufs, école Grande Rue

- un cadenas sécurisant le local où sont stockés les vélos a été mis suite à un vol de vélo

- concernant les activités périscolaires :

- des réunions d'information, le 7 et 14 avril 2014, ouvertes à tous les parents d'élèves, ont été organisées afin que les intervenants puissent répondre à toutes vos questions.

- un sondage sur les activités périscolaires a été donné à tous les parents d'élèves avec un retour pour le 4 mai. Le bilan de ce sondage sera communiqué lors d'un prochain conseil

- le 13 juin prochain un spectacle produit par les enfants est proposé à tous. Chaque activité ayant participé (théâtre, musique, arts plastiques...) à sa réalisation

Sylvie BEZANNIER précise que :

- il reste des places au cours informatique proposés le vendredi matin ou après-midi, en partenariat avec la Région Centre « Visa libre et savoir »

- la commission « cérémonies » travaille actuellement sur le centenaire de la guerre 14/18, la fête de Boenville au Chemin, le 14 juillet 2014 ainsi que le repas des aînés du 20 septembre 2014.

De plus, Sylvie Bezannier souhaite revenir sur le compte rendu du mois de décembre concernant le versement de subventions aux associations de Prunay le Gillon et plus précisément sur la subvention de l'APE. Elle précise : « l'APE a sollicité une subvention pour l'année 2014. Après analyse de leur situation comptable, le conseil municipal n'a pas jugé nécessaire de leur attribuer de subvention. En effet, leur demande n'était pas justifiée puisque leur situation financière à la fin de leur exercice comptable (fin août 2013) était excédentaire et qu'aucun projet particulier prévu en 2014 ne nécessitait de complément financier ».

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- L'Eglise :

- une fresque datant de la Renaissance a été découverte lors de la dépose de la toiture

- la charpente a été entièrement démontée, son retour est prévu pour l'été

- présentation de la plaquette des travaux concernant la ligne ferroviaire entre Chartres et Orléans

- courrier de Chartres Métropole concernant le contrat régional d'agglomération 2013-2017

- lettre de félicitations de Marie Madeleine MIALOT, Conseillère Régionale d'Eure et Loir pour la réélection et la nouvelle équipe municipale
- lettre de remerciement des « Restaurants du Cœur » pour le versement d'une subvention 2014 de 50€
- les jardins ainsi que le site technique sont clos
- les rideaux de la salle polyvalente sont en cours de remplacement par des neufs
- tous les sites communaux vont être équipés de trousse de 1^{er} secours
- une nouvelle armoire électrique a été installée aux locaux techniques
- la mise en place de nouveaux bacs à fleurs est en cours

12. CLOTURE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 50.